

# La Montagne de Beure



Randonnée n°38422281

Une randonnée proposée par P.O Express

Une randonnée panoramique accessible à tous au départ du parking de Beure au dessus de la station du Col de Rousset où vous cheminerez sur les traces de l'Ours Brun qui peuplait les Hauts Plateaux du Vercors.

<b>Durée :</b>	2h45	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	6,91 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	283 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	285 m	<b>Régions :</b>	Alpes, Vercors, Dauphiné
<b>Point haut :</b>	1 631 m	<b>Commune :</b>	Saint-Agnan-en-Vercors (26420)
<b>Point bas :</b>	1 366 m		

## Description

Se garer sur le Parking de Beure au dessus de la Station.

**(D)** Du parking, filer Ouest sur la route D 815 et l'emprunter quelques mètres en descente jusqu'au virage partant à droite.

**(1)** Abandonner la route afin de prendre l'itinéraire qui monte à gauche de cette dernière et qui suit le télésiège du Berger.

Aboutir à une intersection où se trouve un autre télésiège.

**(2)** S'engager à droite. Plus loin, franchir la clôture et prendre de suite à gauche, en suivant cette dernière, avant les tables de pique nique.

Quelques mètres après, récupérer le GR®93 et monter à droite aux Tables d'orientation.

**(3)** Panorama à 360° hallucinant avec des vues allant jusqu'au Ventoux. Plusieurs Tables pour lire le paysage environnant.

Redescendre Est et suivre le GR®93.

Après 100 petits mètres de dénivelé positif, parvenir au But Sapiau, où, là encore, un fantastique panorama s'offre à vous.

**(4)** Continuer Est sur le GR®93.

Plus loin, passer sous un télésiège et rejoindre l'intersection du "Belvédère".

**(5)** Quitter le GR®93 en prenant la direction du chalet de l'ours à gauche.

Entamer la descente en suivant les cairns dans un pierrier.

Plus tard, entrer dans un sous bois conduisant au Chalet des Ours.

**(6)** Continuer Ouest sur l'itinéraire qui vous ramène en un petit quart d'heure au parking du départ et, qui par conséquent, clos cette randonnée

**(A)**

## Points de passages

**D/A Parking de Beure**  
N 44.842467° / E 5.422523° - alt. 1 388 m - km 0

**1 Abandon Route**  
N 44.841221° / E 5.419404° - alt. 1 366 m - km 0.31

**2 Intersection**  
N 44.835972° / E 5.4165° - alt. 1 454 m - km 0.98

**3 Tables d'orientation**  
N 44.831968° / E 5.412557° - alt. 1 520 m - km 1.65

**4 But Sapiau**  
N 44.826324° / E 5.416894° - alt. 1 606 m - km 2.43

**5 Abandon GR93**  
N 44.832248° / E 5.440697° - alt. 1 630 m - km 4.59

**6 Chalet des Ours**  
N 44.837383° / E 5.430624° - alt. 1 489 m - km 5.89

**D/A Parking de Beure**  
N 44.842442° / E 5.422558° - alt. 1 388 m - km 6.91

## Informations pratiques

Randonnée au 3/4 exposée au soleil, chapeau/casquette, lunettes, crème solaire recommandés

Prendre suffisamment d'eau car aucun point sur le parcours

A ne pas entreprendre lorsque la station est ouverte l'hiver

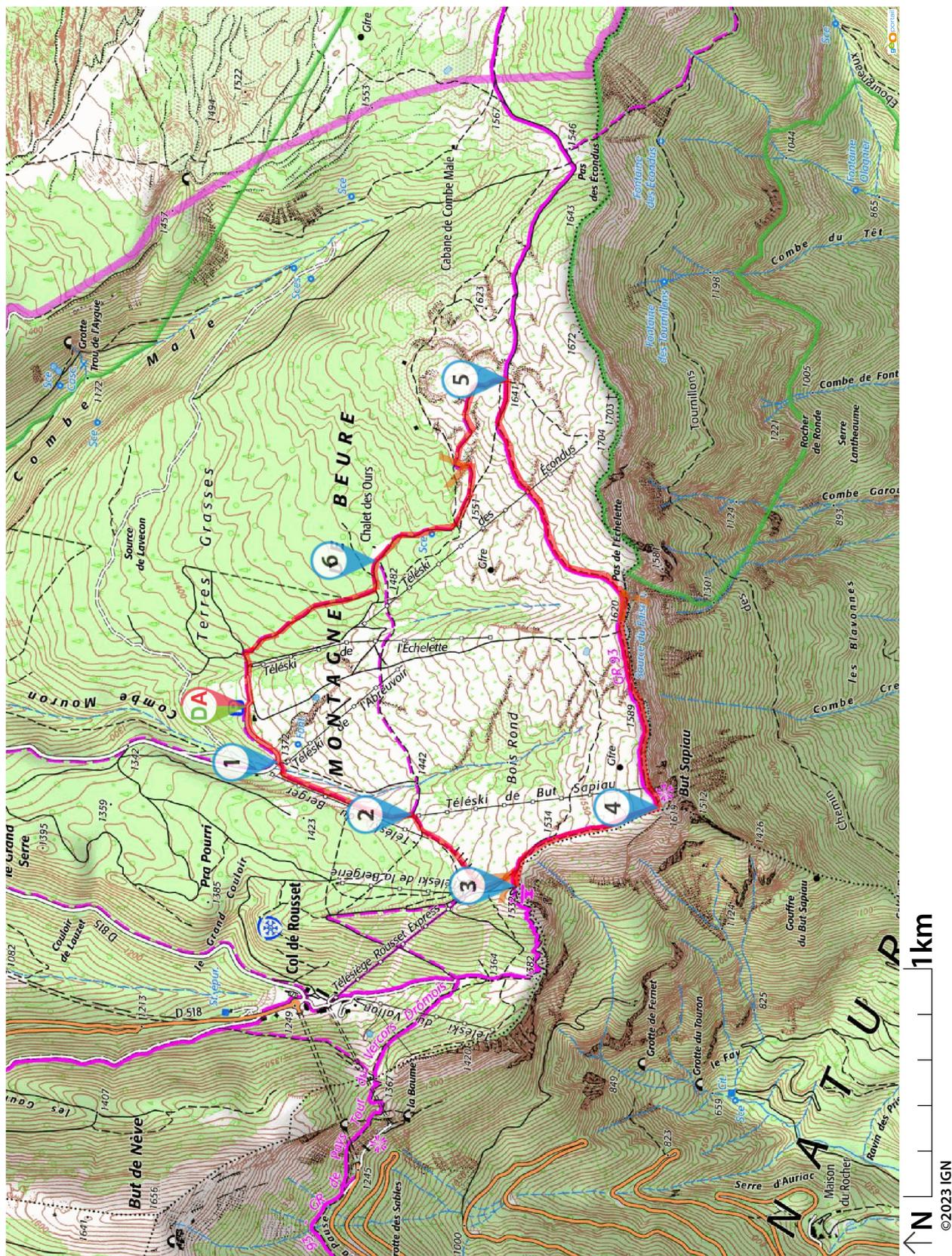
## A proximité

Station 4 saisons du Col de Rousset avec une multitude d'activités estivales.

Via Ferrata de Chironne

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/38422281>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

**Visorando**  
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

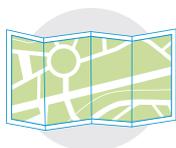
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



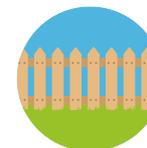
### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**